

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

# Vers une convergence des profils entre bio et conventionnel

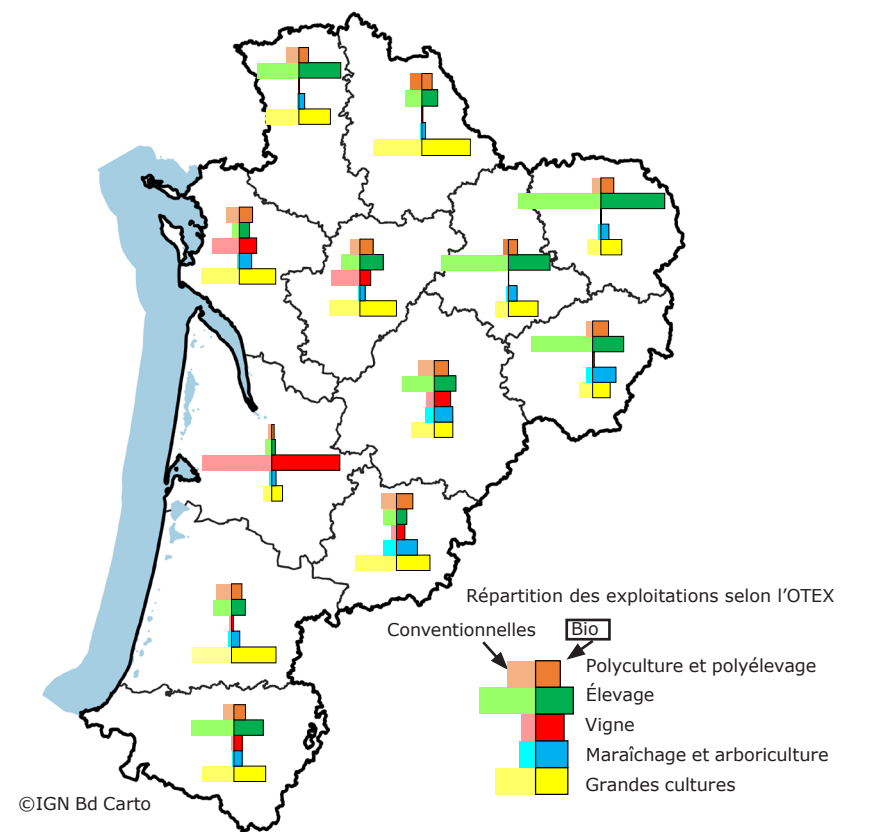
Les exploitations de Nouvelle-Aquitaine engagées en agriculture biologique présentent des caractéristiques proches de celles des conventionnelles. Les exploitations bio sont toutefois plus souvent sous formes sociétaires et leurs chefs d'exploitation en moyenne plus jeunes. Elles emploient aussi plus de main-d'œuvre salariée.

Comme en système conventionnel, la part des exploitations spécialisées en grandes cultures a progressé depuis 2010 et la SAU moyenne s'est accrue.

Avec 6 157 producteurs engagés selon l'Agence Bio en 2018, la Nouvelle-Aquitaine se situe dans le trio de tête des régions françaises loin derrière l'Occitanie (9 403 producteurs) mais légèrement devant l'Auvergne-Rhône-Alpes (5 858 producteurs). Cette bonne position doit être relativisée avec le nombre total d'exploitations. En Nouvelle-Aquitaine, 8 % des exploitations sont engagées en bio contre 11 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 15 % en Occitanie.

L'essor de l'agriculture biologique est plutôt récent dans la région. Le nombre d'exploitations a doublé depuis 2010 et, sur les 6 157 exploitations recensées en 2018, 1 044 se sont engagées durant l'année. Cette progression, observée aussi bien au niveau régional que national, est stimulée par une demande très dynamique des consommateurs. Elle est aussi soutenue par une politique de promotion et de soutien financier

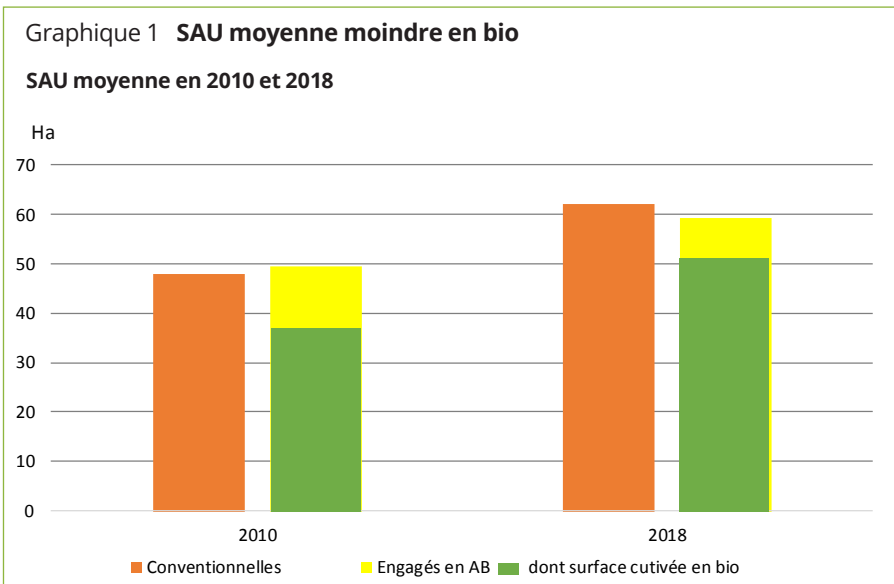
Carte 1 Des spécialisations souvent proches de celles des exploitations conventionnelles



par les acteurs institutionnels. Outre leurs convictions, des agriculteurs se tournent aussi vers le bio dans l'optique d'une meilleure valorisation de leur production.

### Une SAU moyenne légèrement plus faible en bio

La SAU moyenne des exploitations engagées en partie ou en totalité en bio est de 59 ha en 2018, soit un gain de 10 ha depuis le recensement de 2010. Dans le même temps, l'agrandissement des exploitations en conventionnel, en cours depuis plusieurs décennies, s'est poursuivi pour atteindre une SAU moyenne de 62 ha. Toutes surfaces confondues, la différence entre bio et conventionnel n'est donc que de 3 ha en termes de SAU moyenne.



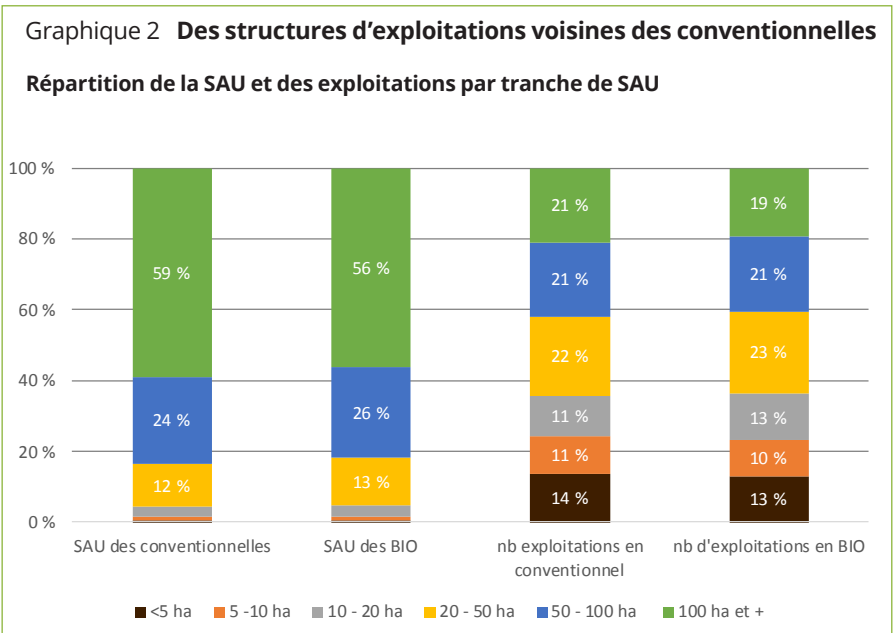
Sources : Agreste 2010 - Balsa - Agence Bio 2018

**Tableau 1 Un tiers des exploitations cultivent plus de 50 ha en bio**

**Répartition des exploitations selon leur surface bio**

< 5 ha	18 %
5 à 10 ha	13 %
10 à 20 ha	15 %
20 à 50 ha	21 %
50 à 100 ha	18 %
> 100 ha	15 %

Source : Agence Bio 2018



Sources : Balsa - Agence Bio 2018

### Une nette progression des exploitations bio spécialisées en grandes cultures

En 2010, les exploitations spécialisées en grandes cultures étaient plutôt sous-représentées (15 % en bio contre 25 % en conventionnel). En huit ans, le nombre de ces exploitations en bio a été multiplié par quatre. En 2018, un tiers des exploitations sont spécialisées en grandes cultures, en bio comme en conventionnel (graphique 3).

Les surfaces en grandes cultures bio ont plus que triplé sur la même période,

ce qui explique en partie la croissance de la SAU moyenne. Ces surfaces en bio représentent presque 6 % du total grandes cultures.

Les surfaces totales en légumes secs ont considérablement augmenté depuis 2010, passant de 580 ha à environ 10 665 ha en 2018, dont 4 660 ha de lentilles et 6 005 ha de pois chiches. Portée par la forte demande en légumineuses, la filière bio a multiplié par sept ses surfaces, au point de représenter désormais 33 % des surfaces régionales en légumes secs.

Les exploitations spécialisées en

élevage de bovins viande sont, en proportion, moins nombreuses chez les bio (8 %) que chez les conventionnels (15 %). Dans le Limousin, les exploitations spécialisées en bovin viande représentent 49 % des effectifs en conventionnel, mais seulement 23 % en bio. Ces éleveurs privilégient plutôt une production sous d'autres signes de qualité que le bio (cf Agreste Nouvelle-Aquitaine Filière bovin viande).

La proportion d'exploitations spécialisées en élevage de granivores est faible, aussi bien en bio qu'en conventionnel.

Mais si la Nouvelle-Aquitaine représente seulement 11 % de la production française de poulets de chair, 18 % de sa production est produite en bio (8,4 % au niveau national). Même constat en production porcine, assez peu présente dans la région : 5 % des truies y sont élevées sous certificat AB contre seulement 1,3 % en France.

### Un volume de travail plus élevé

En 2018, le nombre moyen de non-salariés par exploitation (exploitants et co-exploitants) est le même en bio et en conventionnel (1,2). En revanche, les bio ont recours en moyenne à 0,7 équivalent temps plein (ETP) salarié contre 0,4 en conventionnel. En viticulture, cet écart entre le bio et conventionnel est encore plus important (+ 0,8 ETP).

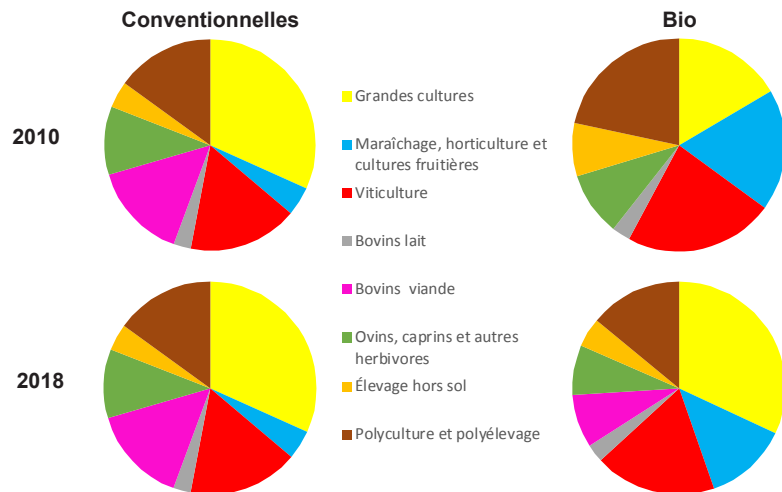
**Tableau 2 Plus de main-d'œuvre salariée chez les bio**  
Nombre moyen d'ETP par exploitation

	Conventionnelle		Bio	
	non salariés	salariés	non salariés	salariés
Grandes cultures	1,1	0,2	1,2	0,3
Maraîchage, horticulture et cultures fruitières	1,2	1,5	1,1	0,9
Viticulture	1,2	1,4	1,2	2,2
Bovins lait	1,5	0,2	1,6	0,5
Bovins viande	1,3	0,1	1,3	0,2
Ovins, caprins et autres herbivores	1,3	0,2	1,3	0,2
Élevage hors sol	1,3	0,4	1,3	0,3
Polyculture et polyélevage	1,3	0,3	1,4	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>1,2</b>	<b>0,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,7</b>

Sources : MSA 2018 - Agence Bio 2018

**Graphique 3 Les grandes cultures de plus en plus présentes en bio**

#### Répartition des exploitations par OTEX



Sources : Balsa - Agence Bio 2018

### Des exploitants plus souvent sous forme sociétaire

Depuis le recensement de 2010, la part des exploitations individuelles a diminué, en bio et en conventionnel. En bio, les exploitants optent plus fréquemment pour des formes sociétaires, l'EARL mais aussi la SCEA ou la SARL.

### Des exploitants individuels plus jeunes en bio que que soit le secteur de production

Les chefs d'exploitation sous statut individuel sont plus jeunes en bio. L'âge moyen est de 51 ans contre 56 ans en conventionnel. Le vieillissement de la population des agriculteurs se ressent quel que soit le mode de production, puisqu'en 2010, l'âge moyen des exploitants individuels était respectivement de 47 ans et 54 ans.

L'écart d'âge moyen entre bio et conventionnel est le plus important en maraîchage-horticulture. L'âge le plus élevé se trouve chez les arboriculteurs dans les deux modes de production.

**Tableau 3 Moins de statut individuel en bio**

#### Répartition des exploitations par statut juridique

	Conventionnelle		Bio	
	2010	2018	2010	2018
Individuel	72 %	64 %	63 %	57 %
EARL	14 %	14 %	19 %	15 %
GAEC	6 %	7 %	5 %	7 %
Autres	8 %	15 %	13 %	21 %

Sources : Balsa - Agence Bio 2018

**Tableau 4 Des exploitants individuels plus jeunes en bio**

#### Âge moyen selon l'OTEX

	Conventionnelle	Bio
Grandes cultures	56	50
Maraîchage et horticulture	56	50
Viticulture	57	54
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	58	54
Élevages bovins	56	52
Élevages ovins, caprins et autres herbivores	57	52

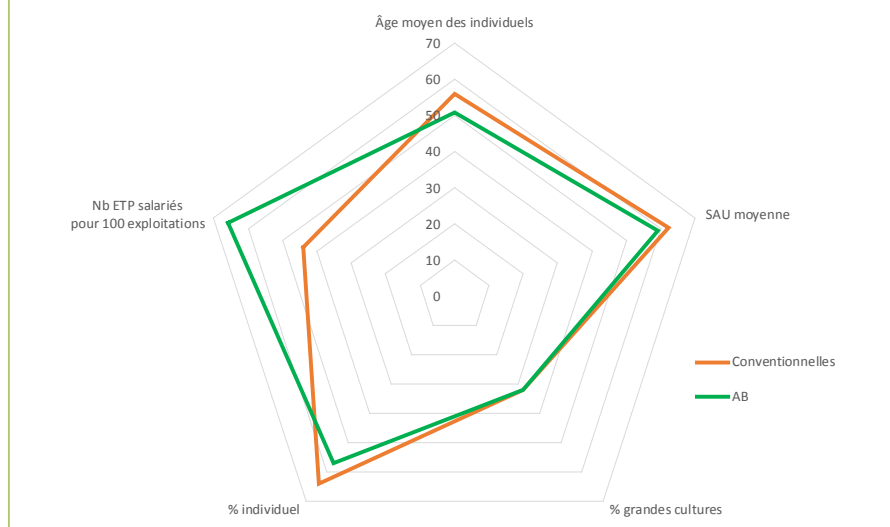
Sources : Balsa - Agence Bio 2018

## LEXIQUE

Pour commercialiser des produits issus de l'agriculture biologique, tout opérateur (qu'il soit producteur, préparateur, distributeur ou importateur) doit s'inscrire auprès d'un organisme certificateur agréé par l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) et disposer des certificats correspondants.

En parallèle, dès le choix de l'organisme certificateur effectué, tout opérateur doit également notifier son activité auprès de l'Agence BIO, ce qui lui permet de figurer sur l'annuaire officiel des opérateurs en agriculture biologique (fichier de notifications de l'agence Bio). L'organisme certificateur de son côté déclare les opérateurs auprès de l'agence bio, (fichier de certification de l'agence bio).

Graphique 4 **Positionnement des exploitants en bio et en conventionnel par rapport à 4 indicateurs (âge, SAU, emploi salarié, OTEX et statut majoritaires)**



Sources : Balsa – Agence Bio 2018

## MÉTHODOLOGIE

La comparaison entre les exploitations en bio et celles en conventionnel a été faite par appariement avec la base de sondage des enquêtes agricoles (BALSA). Cette base est alimentée par différentes sources (INSEE, PAC, CVI ...); le statut juridique y est systématiquement identifié. Pour la SAU, la donnée est disponible pour 90 % des exploitations. Pour les exploitants en statut individuel, l'âge est renseigné à 81 %. Au 31/12/2019, sur la région Nouvelle Aquitaine, ce fichier comptabilise 80 506 exploitations. Les exploitants de plus de 65 ans ayant moins de 3 ha de SAU ont été exclus de cette base de référence pour l'étude car on considère leur apport négligeable en termes de production agricole. Ce

fichier a donc été réduit à 75 679 exploitations, dont 69 926 en conventionnel.

Sur les 6 157 exploitations productrices recensées par l'Agence Bio, 5 753 ont trouvé un écho dans BALSA (soit 93 %). Dans la majorité des cas, si le producteur bio n'existe pas dans la base de sondage, c'est parce qu'il ne correspond pas à la définition d'une exploitation au sens de la statistique agricole.

Pour le temps de travail, les données sont issues des fichiers MSA de 2018.

[www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1  
Tel : 05 55 12 90 00  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Philippe de GUENIN  
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN  
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD  
Rédacteurs : Catherine HARDY  
Composition : Sriset  
Dépot légal : À parution ISSN : 2644-668 © Agreste 2020